

**Rapport d'information du Conseil communal
relatif aux orientations du service des Affaires culturelles
du 4 février 2016**

3. ANNEXES

- 3.1 Statistique de poche de la culture en Suisse (OFC, 2014)
(version actualisée disponible en ligne : www.bak.admin.ch/statistica)
- 3.2 Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)
- 3.3 Financement public de la culture en Suisse
- 3.4 Indices de financement des domaines culturels par la Ville
- 3.5 Evolution des subventions 2002 – 2014
- 3.6 Objets culturels traités par le Conseil général 1851 – 2015

3.2 Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)

451.01

25
juin
1991

Loi sur l'encouragement des activités culturelles

*Etat en
janvier 1996*

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 11 décembre 1989, et d'une
commission spéciale,
décrète:

Principe

Article premier ¹L'Etat de Neuchâtel encourage les activités culturelles et artistiques et en favorise le développement dans le canton.

²Il veille à ce que ces activités renforcent le pouvoir d'attraction du canton.

³L'Etat favorise la promotion des activités culturelles neuchâteloises à l'extérieur du canton.

⁴Il soutient à cet effet les efforts des communes, des personnes et des institutions privées ou semi-publiques.

Liberté de création
et d'expression

Art. 2 Dans l'accomplissement des tâches qui lui incombent, l'Etat respecte la liberté et l'indépendance de la création et de l'expression.

Champ
d'application

Art. 3 L'encouragement des activités culturelles et artistiques par l'Etat s'étend notamment aux domaines suivants:

a) la sauvegarde et la protection des biens culturels traditionnels (découvertes archéologiques, monuments artistiques et historiques, collections des musées, bibliothèques et archives);

b) la création et la recherche dans les différents secteurs de l'activité culturelle et artistique (littérature, beaux-arts, musique, danse, théâtre, centre culturels, cinéma, photographie, arts populaires);

c) les échanges, la diffusion et la communication des valeurs culturelles;

d) l'information faite auprès des écoles en faveur des diverses institutions et manifestations culturelles du canton.

Prestations
financières

Art. 4 ¹L'Etat contribue financièrement à l'encouragement des activités culturelles et artistiques dans le canton:

a) par l'octroi de subventions, uniques ou renouvelables;

b) par des garanties de déficit.

²Ces mesures sont en principe subordonnées à des prestations appropriées des communes, des personnes et des institutions privées. Il est tenu compte de l'importance de l'activité culturelle considérée.

RLN XVI 175

451.01

³L'Etat soutient, par l'octroi de prêts à intérêt réduit, la construction et la rénovation majeure d'équipements culturels d'importance régionale, dont il a admis le principe.

Encouragement du mécénat privé **Art. 5** L'Etat s'appuie sur la législation fiscale en vigueur pour encourager le mécénat privé.

Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques **Art. 6¹⁾** ¹Pour contribuer également à l'encouragement des activités culturelles et artistiques, ainsi qu'au maintien du patrimoine neuchâtelois dans le canton, l'Etat dispose du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques.

a) but

²Ce fonds doit notamment permettre:

- a) l'octroi de subventions, de subsides ou de garanties de déficit pour des créations, des actions et des manifestations culturelles ponctuelles ou pour l'organisation de manifestations ayant un caractère unique ou dont l'inscription budgétaire n'a pu être prévue;
- b) l'acquisition de pièces de collection appartenant au patrimoine cantonal, ainsi que d'oeuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains;
- c) le soutien à la création d'oeuvres littéraires et l'aide à l'édition;
- d) la participation aux frais de formation et de perfectionnement des conservateurs et des responsables des musées neuchâtelois, ainsi qu'aux dépenses relatives à la promotion touristique cantonale de ces derniers;
- e) la participation à des institutions culturelles et artistiques d'importance nationale ou cantonale.

b) financement **Art. 6a²⁾** ¹Le fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques est alimenté:

- a) par une annuité budgétaire de l'Etat;
- b) par des versements exceptionnels, des dons et des legs;
- c) par les intérêts du capital.

²Il dispose d'un capital inaliénable de 100.000 francs pour l'achat et le rapatriement de pièces de collection.

c) gestion **Art. 6b³⁾** ¹Le fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques est géré par l'Etat.

²Le résumé de ses comptes est publié chaque année en annexe au compte général de l'Etat.

Autres tâches de l'Etat **Art. 7** Dans la mesure où l'intérêt public le justifie, l'Etat peut en outre:

- a) créer des institutions publiques pour développer la vie culturelle dans le canton;
- b) prendre des tâches culturelles à sa charge.

¹⁾ Teneur selon L du 22 mai 1996 (FO 1996 N° 39) avec effet au 1^{er} janvier 1996

²⁾ Introduit par L du 22 mai 1996 (FO 1996 N° 39) avec effet au 1^{er} janvier 1996

³⁾ Introduit par L du 22 mai 1996 (FO 1996 N° 39) avec effet au 1^{er} janvier 1996

Coordination	<p>Art. 8 ¹L'Etat veille à une coordination judicieuse des efforts culturels et des moyens mis en oeuvre, en tenant compte de la diversité des régions, des vocations particulières et de la variété des formes d'expression artistique.</p> <p>²Afin de stimuler l'expression culturelle, l'Etat incite au besoin les communes à grouper leurs efforts sur un plan régional.</p>
Décoration artistique des bâtiments	<p>Art. 9 Des moyens appropriés sont mis à disposition pour la décoration artistique des bâtiments et des équipements nouveaux ou rénovés de l'Etat.</p>
Organes	<p>Art. 10 Le Conseil d'Etat assure l'exécution de la présente loi. Il agit en collaboration avec les services et institutions de l'Etat chargés d'activités culturelles et artistiques.</p>
Commissions de la culture	<p>Art. 11 ¹Une commission cantonale consultative de la culture est nommée au début de chaque période administrative par le Conseil d'Etat qui en détermine la composition et l'organisation.</p> <p>²Cette commission assiste les organes de l'Etat dans tout ce qui se rapporte à la culture et à l'encouragement des activités culturelles et artistiques. Elle est consultée en matière de politique culturelle et donne son préavis sur les projets de lois et de règlements. Elle propose les mesures qui lui paraissent nécessaires.</p> <p>³La commission peut faire des propositions de répartition budgétaire dans le domaine de l'encouragement à la création.</p> <p>⁴Selon les besoins, le Conseil d'Etat peut créer des sous-commissions.</p>
Droit aux prestations de l'Etat	<p>Art. 12 La présente loi ne crée aucun droit aux prestations financières de l'Etat.</p>
Demande	<p>Art. 13 ¹La demande de subvention ou de garantie de déficit est adressée par écrit à l'autorité désignée par le Conseil d'Etat, accompagnée d'un budget et d'un plan de financement.</p> <p>²Le requérant est tenu de fournir, sur demande, tous autres renseignements et pièces justificatives nécessaires.</p>
Conditions d'octroi	<p>Art. 14 L'Etat peut subordonner l'octroi de ses prestations à des conditions ou à des obligations particulières.</p>
Financement	<p>Art. 15 Les subventions destinées à l'encouragement des activités culturelles et artistiques sont inscrites au budget annuel de l'Etat.</p>
Abrogation du droit antérieur	<p>Art. 16 Sont abrogés dès l'entrée en vigueur de la présente loi:</p> <p>a) le décret concernant l'alimentation du fonds pour l'encouragement des arts et des lettres, du 19 novembre 1945⁴⁾;</p> <p>b) le décret concernant l'octroi de subventions en faveur du développement de la culture théâtrale, du 11 décembre 1973⁵⁾;</p>

⁴⁾ Non publié

⁵⁾ RLN V 509

451.01

- c) le décret concernant l'octroi de subventions pour favoriser le développement de la culture musicale et soutenir les conservatoires, du 9 mars 1970⁶⁾;
- d) le décret concernant l'octroi de subventions à l'Université populaire neuchâteloise, du 23 novembre 1955⁷⁾;
- e) l'article 52 de la loi sur le cinéma, du 7 juin 1966⁸⁾.

Référendum **Art. 17** La présente loi est soumise au vote du peuple.

Promulgation **Art. 18** ¹Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.

²Il édicte, au besoin, les règlements nécessaires.

³Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Loi acceptée en votation populaire les 7 et 8 décembre 1991 par 7117 oui contre 5550 non.

Loi promulguée par le Conseil d'Etat le 23 décembre 1991. L'entrée en vigueur est fixée avec effet au 1^{er} janvier 1992.

⁶⁾ RLN XI 357

⁷⁾ RLN II 594

⁸⁾ RLN III 734; actuellement L du 28 janvier 2003 (RSN 933.40)

3.3 Financement public de la culture en Suisse

Financement de la culture par les collectivités publiques en Suisse: principaux indicateurs¹

	2000	2005	2007	2008 ²	2009	2010
Financement de la culture en millions de francs	2'082.2	2'128.0	2'240.7	2'307.7	2'433.0	2'561.8
Communes	846.9	947.2	1'024.9	1'121.8	1'172.0	1'272.1
Cantons ³	762.4	848.1	881.4	929.1	995.8	1'022.6
Confédération	472.9	332.7	334.4	256.8	265.2	267.0
En % du total du financement public de la culture	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Communes	40.7	44.5	45.7	48.6	48.2	49.7
Cantons ³	36.6	39.9	39.3	40.3	40.9	39.9
Confédération	22.7	15.6	14.9	11.1	10.9	10.4
En % des dépenses totales des collectivités publiques	1.7	1.5	1.5	1.5	1.7	1.7
Communes	2.5	2.5	2.6	3.1	3.1	3.4
Cantons ³	1.8	1.7	1.7	1.9	2.0	2.0
Confédération	1.0	0.6	0.6	0.4	0.5	0.4
En francs par habitant-e	289	284	294	299	312	325
Communes	117	126	135	145	150	161
Cantons ³	106	113	116	120	128	130
Confédération	66	44	44	33	34	34
En % du PIB	0.48	0.44	0.41	0.41	0.44	0.45

¹ Après déduction des transferts entre tous les niveaux étatiques. Le sport, les loisirs et les églises ne sont pas pris en compte

² Début 2008, une nouvelle statistique financière a été introduite à la Confédération. De ce fait, les comparaisons avec les chiffres des années précédentes ne sont possibles que de manière limitée

³ Les montants provenant des loteries sont intégrés aux dépenses des cantons

Source : Office fédéral de la statistique (statistique du financement de la culture), Administration fédérale des finances (AFF)

Actualisé le 28.11.2012

© 2013 Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

3.4 Indices de financement des domaines culturels par la Ville

Année	Centre	Service	Charges	Produits	Excedent de charges	% Charges	% Excedent de charges	CHF/habitant
2010		Ville (Total)	224'411'420.00			100.00%	100.00%	37'524
2010	500 - AC	Affaires culturelles	27'09'202.94	(69'818.91)	2'639'384.03	1.21%	1.18%	
2010	501 - BV	Bibliothèque de la Ville	3'295'474.81	(1'001'919.75)	2'293'555.06	1.47%	1.02%	
2010	502 - BJ	Bibliothèque des jeunes	879'423.63	(23'613.80)	855'809.83	0.39%	0.38%	
2010	510 - SGMus	Services généraux des musées	-	-	-	0.00%	0.00%	
2010	511 - MHNC	Musée d'histoire naturelle	688'363.80	(24'364.55)	663'999.25	0.31%	0.30%	
2010	512 - MH	Musée d'histoire	348'596.01	(10'483.70)	338'112.31	0.16%	0.15%	
2010	513 - MIH	Musée international d'horlogerie	2'406'274.72	(719'822.74)	1'686'451.98	1.07%	0.75%	
2010	514 - MBA	Musée des beaux-arts	1'126'599.68	(83'420.50)	1'043'179.18	0.50%	0.46%	
2010	733 - BPC	Zoo	990'616.47	(46'974.30)	943'642.17	0.44%	0.42%	
		2010 TOTAL CULTURE	12'444'552.06	(1'980'418.25)	10'464'133.81	5.55%	4.66%	CHF 278.87
2012	Ville	Ville (Total)	239'214'432.42			100.00%	100.00%	38'241
2012	500 - AC	Affaires culturelles	3'357'034.92	(170'704.95)	3'186'329.97	1.40%	1.33%	
2012	501 - BV	Bibliothèque de la Ville	34'10'833.78	(930'527.15)	2'480'306.63	1.43%	1.04%	
2012	502 - BJ	Bibliothèque des jeunes	893'967.64	(31'067.45)	862'900.19	0.37%	0.36%	
2012	510 - SGMus	Services généraux des musées	500'761.30	(43'836.10)	456'925.20	0.21%	0.19%	
2012	511 - MHNC	Musée d'histoire naturelle	720'577.59	(24'446.10)	696'131.49	0.30%	0.29%	
2012	512 - MH	Musée d'histoire	407'242.22	(1'103.50)	406'138.72	0.17%	0.17%	
2012	513 - MIH	Musée international d'horlogerie	2'627'941.32	(930'843.55)	1'697'097.77	1.10%	0.71%	
2012	514 - MBA	Musée des beaux-arts	1'485'761.87	(72'504.20)	1'413'257.67	0.62%	0.59%	
2012	515 - ZOO	Zoo	1'177'549.93	(62'855.95)	1'114'693.98	0.49%	0.47%	
		2012 TOTAL CULTURE	14'581'670.57	(2'267'888.95)	12'313'781.62	6.10%	5.15%	CHF 322.00
2014	Ville	Ville (Total)	273'733'770.00			100.00%	100.00%	39'045
2014	500 - AC	Affaires culturelles	3'089'019.02	(82'415.50)	3'006'603.52	1.13%	1.10%	
2014	501 - BV	Bibliothèque de la Ville	3'546'229.22	(906'324.15)	2'639'905.07	1.30%	0.96%	
2014	502 - BJ	Bibliothèque des jeunes	908'413.47	(25'465.25)	882'948.22	0.33%	0.32%	
2014	510 - SGMUS	Services généraux des musées	670'929.59	(24'115.85)	646'813.74	0.25%	0.24%	
2014	511 - MHNC	Musée d'histoire naturelle	815'970.89	(2'149.30)	813'821.59	0.30%	0.30%	
2014	512 - MH	Musée d'histoire	788'509.54	(21'873.14)	766'636.40	0.29%	0.28%	
2014	513 - MIH	Musée international d'horlogerie	2'290'673.23	(643'005.91)	1'647'667.32	0.84%	0.60%	
2014	514 - MBA	Musée des beaux-arts	2'052'396.54	(137'912.10)	1'914'484.44	0.75%	0.70%	
2014	515 - ZOO	Zoo	1'149'779.56	(48'873.25)	1'100'906.31	0.42%	0.40%	
		2014 TOTAL CULTURE	15'311'921.06	(1'892'134.45)	13'419'786.61	5.59%	4.90%	CHF 343.70

3.5 Evolution des subventions 2002 – 2014

Compte Désignation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2014
Comptes de la Ville, total	402 294 859	355 069 263	366 371 794	331 667 103	217 880 953	230 081 943	236 741 575	210 299 037	224 411 420	239 214 432	273 733 770,45
36 Subventions totales	2 051 904	2 151 749	2 562 635	2 013 839	2 285 781	2 173 404	2 191 166	2 225 453	2 176 396	2 294 855	2 484 700
365 0100 Participation Ton sur Ton-Aide à l'achat				100 000							
365 0700 Participation annonces/publicité	20 946	18 073	14 689	15 288	10 847	22 205	12 912	25 913	70 500	67 700	88 600
365 1400 Fanfares, orchestres et chorales	102 623	58 399	58 280	52 550	47 320	50 780	51 900	66 522			
365 1600 Activités théâtrales	922 749	1 370 000	1 313 096	1 755 919	1 685 625	1 579 000	1 551 004				
365 1610 Arc en Scènes-TPR : création-formation								420 000	500 000	500 000	500 000
365 1630 Arc en Scènes-Théâtre : saison								895 000	800 000	800 000	800 000
365 1640 ABC								130 200	130 000	142 250	142 250
365 1650 Bikini Test								110 000	110 000	131 793	120 000
365 1660 Danse								23 500	25 000	7 000	27 500
365 1800 Fondation du musée paysan	105 397	111 355	103 950	107 132	97 637	106 280	135 845	1 255 400	129 490	135 031	169 816
365 1900 Université populaire	19 000	19 000	17 100	22 100	17 100	14 600		6 741			
365 2100 Subvention locaux pour artistes	6 788	6 752	6 885	6 936	6 996	6 936	7 083				
365 2210 Activités culturelles et manifestations	136 879	146 500	119 900	158 439	119 500	129 500	131 206	174 400	178 000	206 700	218 350
365 2220 NEC								20 000	20 000	20 000	40 000
365 2230 CMC								8 000	8 000	8 000	8 000
365 2310 Manifestations locales	24 662	249 934	246 736	209 067	195 055	154 902	165 640				
365 2320 Plage des Six-Pompes								50 000	50 000	57 500	55 000
365 2330 Premier Août								4 500	4 500	15 000	15 000
365 2340 Fête de mai								19 369 (depuis 2010 dans dépenses techniques)			
Total 365 2210-2340	161 541	396 434	366 636	367 506	314 555	284 402	296 846	271 769	260 500	307 200	336 350
365 5200 Société de musique	18 000	18 000	16 200	16 200	16 200	16 200	16 200	16 200	16 200	32 500	70 000
365 5700 Guilde du film	7 000										
365 5800 Salon du livre "Biennal"		78 734									
365 6000 Maison Blanche					11 500	23 000	23 000	26 500	30 000	30 000	30 000
365 6300 Ludothèque								21 380	21 380	21 380	31 380
365 6400 Club 44					58 000	50 000	45 000	55 000	52 000	65 000	70 000
365 7000 Festival Amplitude	65 000	75 000	63 000	63 000		10 000	20 000	10 000	10 000	20 000	10 000
365 7710 Subvention exceptionnelle				20 000				11 326	11 326		
365 7500 Encouragement culture cinéma											38 554
365 7900 Vivre La Chauss-de-Fonds, manif.										25 000	40 000
365 8100 Ecolades			18 000		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
365 8200 ISSKA / tour OFS			36 000	36 000	10 000						

3.6 Objets culturels traités par le Conseil général, 1851 – 2015

9 octobre 1851: Requête du CG (avec celui du Locle) pour que la police des musiciens ambulants soit confiée aux Conseils communaux. La proposition sera rediscutée plus tard (p. 28).

29 mars 1853: Vu que le budget de l'hôpital se solde par un déficit, le CG propose que le CC fasse une demande officieuse à M. Le Préfet pour qu'on exige des troupes théâtrales venant jouer à La Chaux-de-Fonds qu'elles donnent une représentation au bénéfice de l'hôpital. Le CC fera une demande officieuse à M. Le Préfet. (p. 28)

22 juin 1853: Crédit voté pour la fête des promotions (p. 106).

19 septembre 1853: Proposition de pétition pour que le CC puisse imposer les « étalagistes, musiciens et tout autres ambulants » (p. 115).

3 octobre 1853 : Conseil administratif de Neuchâtel refuse l'invitation qui leur avait été faite d'appuyer la pétition du CG et CC relative à la taxe à faire payer aux ambulants (pp. 117-118). Réponse favorable (p. 118).

1 décembre 1853 : Lettre des CC et CG qui adhèrent la pétition ci-dessus. Refus de La Sagne (p. 120).

13 juillet 1854 : Lettre de la Commission d'Éducation invitant les deux conseils au cortège des Promotions (p. 139).

16 novembre 1854 : Discussion à propos de la translation du Musée (pas préciser lequel) à l'Hôpital (pp. 148-149). Mécontentement que cette décision ait été prise sans avertir les Conseils, et expression d'une crainte que la localisation déplaie aux habitants (risque d'épidémie, etc) Le CG est chargé de trouver des places pour les classes (nombre d'élève a doublé) et si possible une place pour le Musée.

De 1855- 1865, les numéros de pages ne sont pas précisés

29 juin 1855: Subvention de 1000.- pour la fête fédérale des sciences naturelles, qui aura lieu les 30-31 juillet, et 1^{er} août 1855.

12 septembre 1855: Rappel de la décision prise contre les risques d'incendies pendant les représentations théâtrales, de cirque, etc. On remarque que ces mesures ne sont pas bien observées au Cirque de M. Philipe. On lui répond qu'une enquête statistique doit encore être faite pour arriver à un bilan clair.

18 février 1856: Crédit de 200.- voté pour l'organisation de la fête du 1^{er} mars 1856.

24 mars 1859: Demande d'allocation de 400.- du Comité de l'Helvetia pour la fête du 1^{er} mars. Votée à l'unanimité.

19 juillet 1859: Pour la création d'une nouvelle salle d'école, les collections actuellement au Grand Collège vont être transférées dans des nouveaux bâtiments. Proposition adoptée.

4 novembre 1859: Allocation pour la création d'une statue en l'honneur de Daniel Jean-Richard (horloger neuchâtelois)

21 avril 1860: Demande qu'on fasse un règlement qui désigne des endroits où les publications seraient affichées, afin que « le public soit obligé de les laisser subsister au moins quelques jours ». Proposition acceptée.

6 décembre 1860: Interpellation concernant les dangers de fumer au théâtre. Proposition de mesures à prendre contre cette habitude.

16 mai 1862: Un impôt de 10.-/piano est proposé par la commission mixte, mais on craint que la population prenne mal cette mesure, et elle est donc refusée.

30 septembre 1862: Annonce que municipalité a reçu en 1861 de J.C Imer un don de 3000.- pour la bibliothèque et le cabinet de physique.

23 décembre 1862: Demande d'étudier la possibilité d'une loterie pour alléger l'impôt et régler les « embarras financiers ».

13 mars 1863: La Commission chargée d'étudier la création d'une loterie se positionne en faveur. On présente également les arguments de la minorité qui est contre. La discussion se poursuit les 21 mars et 10 avril 1863.

18 mai 1863: Demande du Conseil Municipal qu'on examine la possibilité de prélever une contribution sur les musiciens et saltimbanques « isolés et en troupes qui stationnent à la Chaux-de-Fonds ».

10 mars 1866: Remarque à propos de tableaux offerts sous forme de dons à la municipalité « Ne serait-il point convenable de les placer soit à l'Hôtel de Ville, soit ailleurs dans l'un des édifices publics pour se conformer aux vues et intentions des donateurs? » (p. 120). Renvoi au CC pour qu'il étudie le meilleur emplacement (p.120).

29 juin 1866: On demande quelle contribution la Commune a exigé pour emplacement du Cirque américain qui a donné quelques représentations. On estime que le chiffre (12.-/jour) est trop peu élevé (p.140).

29 décembre 1866: Pétition des graveurs en faveur d'une salle pour leurs assemblées générales trimestrielles (p. 166). Le CG précise sa position (pp. 176-177). Renvoi de la pétition au CC avec recommandation (p. 177).

18 février 1869: Rapport du CC sur la création d'un cours de dessin gratuit pour les ouvriers graveurs, accepté. Crédit de 500.- à prélever sur le budget scolaire (p.311). Demande analogue pour les ouvriers horlogers (cours de dessin technique). Prise en considération de la proposition et renvoi à l'étude du CC (p. 316).

15 octobre 1869: Rapport sur création de cours gratuits à l'école d'horlogerie accepté (p. 344).

22 mars 1872: Demande de différentes sociétés que la Municipalité mette à disposition/construise un bâtiment pour les réunions publiques (p.469).

28 avril 1874: Demande de pouvoir faire des conférences dans l'amphithéâtre du Nouveau Collège refusée (p. 629). « Entendu le rapport du CC », le CG versera pour l'acquisition de la bibliothèque PetitPierre la somme qui n'a pas pu être obtenue par la souscription publique (pp.633-634)

27 août 1875: Rapport du CC relatif à l'éclairage du musée de peinture (p. 713). Accepté (p.714).

23 novembre 1875: Demande de subside pour la fête commémorative de la bataille de Morat (p. 728). Renvoi de la demande à la Commission des budgets. Proposition de couler en bronze au frais de la Municipalité le buste offert par Mr. Courbet. Il serait placé au Musée de la peinture (p. 728).

21 janvier 1876: Précisions sur combien le buste de Courbet coûterait. On renonce pour l'instant à cette dépense (p. 738).

28 juillet 1876: Crédit pour la fête d'inauguration du Collège industriel (p. 755).

23 mars 1877: Demande de crédit de 4200.- pour la construction d'un local d'archives. Accepté par le CG (p. 791).

29 mars 1878: Proposition de subventionner des ouvriers pour visiter l'Exposition Universelle à Paris (p. 863). Le CG vote une subvention de 2000.- pour envoyer des délégués à cette dernière (p.868).

25 octobre 1878: Dépôt des rapports des délégués à l'Exposition Universelle (p. 212).

12 septembre 1879: Après discussion, le CG accorde un crédit de 500.- pour une exposition horlogère (p. 997). Il est fait mention de l'année 1878 où l'on a octroyé une subvention de 200.- aux ouvriers pour visiter l'Exposition universelle de Paris « il n'est donc pas juste de parler comme si l'on ne faisait rien pour l'industrie » (p. 997).

17 février 1880: Pétition de la société des Armes Réunies demandant un local pour ses réunions (p. 1009).

19 mars 1880: Mr. C. Gattiker, citoyen suisse domicilié à Paris, fait don d'un album à l'École d'Art (p. 1027). « Comme souvenir aux bons amis de La Chaux-de-Fonds, veuillez me permettre d'offrir à votre Musée cet album contenant la copie des œuvres les plus importantes de différents genres, créées par moi pour l'Exposition universelle de 1878 (...) Puissent ces formes nouvelles produites d'une partie de ma vie d'études encourager et inspirer une partie de nos jeunes gens » (p. 1027).

9 juin 1880: Le CC annonce la prochaine publication d'un livret de tourisme sur les montagnes neuchâteloises (p. 1059).

3 décembre 1880: Pétition demandant une subvention en faveur du Théâtre. Demande rejetée (p. 1080). « Nos sociétés locales de chant, de musique et de gymnastique ont dû reconnaître maintes fois l'impossibilité dans laquelle la Municipalité se trouvait de leur venir en aide » (p. 1081). Proposition de remettre proposition intacte au CG (p. 1082).

3 février 1881: Sur mandat du « Comité de l'Exposition nationale de l'horlogerie et l'internationale des machines et outils employés dans l'horlogerie », demande d'une allocation municipale (1106). CC va réfléchir à cette demande et la soumettre au CG tout en faisant remarquer que la municipalité met à disposition les locaux du Collège industriel pour toute la durée de l'exposition (p. 1006).

25 mars 1881: Rapport et demande de crédit du CC pour une publication dans l'« Europe illustrée », en collaboration avec les municipalités du Locle et des Brenets. Le CG accepte le crédit de 1500.- et rappelle le but attendu : « faire reconnaître notre localité et y attirer des touristes » (p. 1120).

17 mars 1882: Pétition de la Société de musique « La Persévérante » demandant un subside à la municipalité (p. 1169). Rapport sur la demande ci-dessus. Refusé par CC (p. 1881).

26 décembre 1884: Renseignement sur la construction d'un kiosque qui sera utilisé pour le téléphone public, la vente de journaux et de fournitures d'école (p. 1413).

26 mars 1886: Crédit de 1950.- à la Bibliothèque pour l'impression du catalogue général (p. 1523).

16 novembre 1887: Pétition sollicitant une subvention municipale en faveur du Théâtre-Casino. Pétition renvoyée au CG pour étude et rapport (p. 1661).

21 décembre 1887: Rapport du CC qui demande l'allocation pour le Casino-Théâtre (p. 1666). L'argument principal qui est avancé est l'utilité du bâtiment pour « l'intérêt général de la localité ». Arrêté voté (p. 1668).

3 octobre 1888: Rapport et demande de crédit pour la fête du 14 octobre et l'inauguration monumentale de la fontaine. Rapport voté par CG. (p. 62). « cette fontaine constitue pour la localité un embellissement d'autant plus réel qu'elle coïncide avec la transformation de la rue Léopold Robert » (p. 63).

4 décembre 1888: Proposition d'envoyer une délégation ouvrière à l'exposition universelle de Paris en 1889, prise en considération par CG et envoyée au CC avec recommandation (p.74). Lettre de la Société d'embellissement qui s'oppose au kiosque sur la rue Léopold-Robert. Demande au CG d'interdire toute construction sur cette avenue (p.74).

28 décembre 1888: Le CG, « entendu le rapport du CC », autorise l'exploitation du kiosque rue Léopold-Robert, et ne prend pas en considération l'interdiction de la Société d'embellissement de construire sur la rue (p. 81).

21 juin 1889 : Le CC propose l'envoi de 11 délégués à l'Exposition universelle de Paris. Une subvention de 200.- est donnée à chacun d'eux et ces derniers doivent rédiger un rapport. Proposition acceptée par CG (p. 128).

14 août 1889 : La Commission de la tombola de la Société d'embellissement de La Chaux-de-Fonds adresse au CG une requête en vue d'obtenir un lot pour lui faciliter l'aménagement du Bois du Petit-Château (p. 24). Demande que le CC se préoccupe de la solidité du cirque communal (p. 173). Désir qu'on ne tolère plus les ménageries d'animaux sur la grande route qui relie la Chaux-de-Fonds au Locle. CC. Il est annoncé que les ménageries seront probablement reléguées sur la Place d'Armes à l'avenir (p. 174).

8 octobre 1889 : Plaintes concernant les orgues de barbarie que « possèdent la plupart des carrousels ou autres exhibitions ». Demande que CC n'accorde pas d'autorisations à plusieurs établissements à la fois (p.181).

15 avril 1890 : Lettre du Comité de la subvention théâtrale accompagnant pétition pour construire un escalier qui assurerait la sécurité pendant les représentations (p. 233). Après discussions (pp. 233-234), la pétition est renvoyée au CC pour un rapport (p. 234).

11 juillet 1890 : Commission scolaire présente projet de convention entre la commission scolaire et le Comité de l'École d'art (p.8).

20 avril 1891 : Demande d'autorisation de placer un « élégant petit kiosque pour la vente exclusive des journaux et le service de téléphone public » sur la rue Léopold Robert (p.2).

3 juillet 1891 : Rapport et demande de crédit de 3 000.- pour l'organisation des fêtes des 1^{er} et 2 août (somme portée au budget 1891 comme « dépense extraordinaire »). Arrêt voté à l'unanimité (pp. 15-16).

23 juillet 1891 : Lettre de la Société d'embellissement qui fait don du Bois du Petit-Château à la Commune à certaines conditions (p.38). Accepté par CG (p. 38).

1^{er} octobre 1891 : Annonce que les membres de l'Association littéraire et artistique, actuellement en congrès à Neuchâtel, se rendront à La Chaux-de-Fonds demain et que le CC a organisé à cette occasion une « modeste réception ». Les membres du CG sont invités à y prendre part (p. 63).

8 octobre 1891 : Rapport du CC sur une demande de la Commission scolaire concernant la nomination d'un second professeur de littérature à l'École secondaire (donc crédit de 4 400.-) Rapport accepté (pp. 67-69).

4 novembre 1891 : Demande de subvention en faveur du théâtre (que la subvention annuelle passe de 1500.- à 6000.-) (p.76). Le CG, bien qu'il comprenne les besoins de la Société et soutienne ses efforts, ne peut pas augmenter ladite subvention pour des « motifs d'ordre financier » (p. 78).

12 janvier 1892 : Circulaire de la Société des arts et métiers invitant le Conseil à se faire représenter à la prochaine assemblée afin de discuter la question d'une exposition de tous les produits du travail à La Chaux-de-Fonds (p.102).

1^{er} décembre 1892 : Rapport de la commission chargée d'examiner les projets de règlement pour l'afficheur et le crieur public et sur la police des marchés (pp. 201-202). Rapport concernant afficheur et crieur public (pp.1-16).

31 janvier 1893 : Rapport à l'appui d'un projet de règlement pour les crieurs publics de journaux (pp.218-219).

30 janvier 1894 : Communication au sujet du centième anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794 (pp. 361-365).

15 mars 1894 : Rapport de la commission du Centenaire (pp. 414-415).

19 avril 1894 : Présentation des comptes de 1893. Dans Fonds pieux et Fonds spéciaux : Statue de Léopold Robert (330.-), fonds pour une exposition d'horlogerie (1 607.-) (p.427).

31 mai 1894 : Motion demandant que la fête des promotions coïncide avec celle du Centenaire de La Chaux-de-Fonds. Comité d'organisation invite le CG à participer au cortège (p. 11). Demande de crédit pour couvrir les dépenses des fêtes du Centenaire, acceptée par CG (p. 16).

14 février 1895 : Don du comité de la publication historique du Centenaire de La Chaux-de-Fonds à la Commune : les portraits de J. de Stavay-Molondin et d'Henri II de Longueville (p. 84). Don de M. W. Minet (Londres) : portraits de deux bourgeois d'honneur, Jean Louis et Isaac Minet pour le musée historique (p.85).

11 avril 1895 : Interpellation au sujet de la Place du Bois utilisée pour accueillir les forains. Les habitants se sont plaints : « pendant cet été, il serait dans l'intérêt de la population que l'on n'accordât pas beaucoup de permissions, car toutes ces comédies, carrousels etc provoquent des dépenses inutiles. » (p. 120). Le CC a dû utiliser cette place parce que les autres emplacements étaient couverts de neige. Mais le CC rassure que cela ne se produira plus : « A l'avenir, toutes les baraques devront se contenter de la Place d'Armes ou du terrain avoisinant l'usine à gaz » (p.120)

17 octobre 1895 : Désir de savoir si le CC s'occupe du postulat relatif aux mesures à prendre pour réduire le nombre des cafés concerts (p.174).

15 novembre 1895 : Rapport du CC à l'appui du projet de règlement sur les cafés-concerts (p.183).

29 novembre 1895 : Rapport de la commission chargée de l'examen du projet de règlement sur les cafés concerts (pp. 204-205).

11 février 1896 : Rapport du CC sur la motion concernant le règlement des cafés concerts (pp.268-269).

12 mars 1896 : Demande de crédit pour nivellement d'un terrain à l'usage d'emplacement pour les artistes forains. Accepté. (p.325)

15 juillet 1897 : Proposition que CC étudie la possibilité dans l'avenir d'une fête de la jeunesse (p. 36).

26 novembre 1897 : Lettre du Cercle du Sapin invite CG à être présent à l'assemblée pour élaboration du programme des fêtes locales du Cinquantenaire de la République (p.55).

18 février 1898 : Demande de crédit pour participation de la Commune aux frais d'érection du monument national et aux dépenses du Cinquantenaire (p. 150). Rapport arrêté par CG (p. 151).

29 juin 1898 : Demande de crédit pour différents travaux d'aménagement au Parc du Petit Château. Rapport voté par CG (p. 210-211). Demande de crédit pour couvrir la dépense des fêtes locales du Cinquantenaire. Rapport voté par CG (pp. 211-213).

25 novembre 1898 : Invitation de la Société de musique les Armes réunies au CG à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de sa fondation. Il est décidé que deux délégués s'y rendront (p. 256).

21 mars 1899 : Demande de crédit pour le classement des archives municipales et communales (p. 344).

19 mai 1899 : Lettre du comité de la collectivité des fabricants d'horlogerie relative à l'Exposition universelle de Paris en 1900 demandant une allocation qui sera employée à défrayer en partie les participants (pp. 372-373). Refus du CG que les cloches du temple français soit sonnées pour le 1^{er} mai (p. 381).

24 octobre 1899 : Retour sur la lettre du comité des fabricants d'horlogerie. Les deux objets sont finalement transmis au CC pour étude et rapport (p.468).

2 février 1900 : Lettre de la société des amis du théâtre remerciant le CG d'avoir élevé à 2500.- la subvention communale en faveur du théâtre (p. 528).

18 juin 1900 : Demande de crédit pour l'envoi d'une délégation de représentants de l'industrie horlogère à l'exposition universelle de Paris. Arrêté voté à l'unanimité (p. 20).

20 septembre 1900 : Demande de crédit pour acquisition et pose de deux colonnes d'affichage (pp.48-49).

30 octobre 1900 : Demande de crédit supplémentaire en faveur de la collectivité des exposants horlogers à l'exposition universelle de Paris. Acceptée (p. 59-61).

6 mai 1901 : 1^{er} rapport du CC concernant le choix de l'emplacement du monument de la République (pp.205-211).

9 mai 1901 : Réponse du CC à la motion du 15 juillet 1897 concernant la Fête de la jeunesse. Commission scolaire va étudier la question. Proposition acceptée à grande majorité (pp. 238-243). Nomination d'une commission chargée de l'examen des propositions du CC pour choix de l'emplacement du monument de la République (p. 223).

27 juillet 1901 : Rapport de la commission chargée de l'examen des propositions du CC pour choix de l'emplacement du monument de la République (pp. 272-281).

29 novembre 1901 : Lettre de la société « Les amis du théâtre » demandant une augmentation de la subvention communale pour le théâtre (p. 358).

29 juillet 1902 : 2^{ème} rapport du CC concernant le choix de l'emplacement du monument de la République. CG arrête finalement emplacement de la Place de l'Hôtel-de-Ville pour le monument (pp.500-507).

13 août 1903 : Demande de crédit pour l'installation de colonnes et de plaques d'affichage. Rapport accepté à l'unanimité (pp.78-79).

3 mai 1905 : Demande de crédit pour la construction d'une volière au parc du Petit-Château. Rapport voté à l'unanimité (pp. 526-528).

30 mai 1905: Demande d'autorisation au CG d'ouvrir une action juridique contre la société de musique « La Lyre », qui persiste à incorporer à sa désignation les mots « de la ville », laissant ainsi croire au public qu'elle est la musique « officielle » de la Ville. « Cette affaire ne pouvant être tranchée par les pouvoirs administratifs, il y a lieu de la porter devant les tribunaux puisque, malgré toutes les démarches faites, la société en question, « La Lyre », persiste à accoler à son nom, comme musique, les termes « de la ville » (p. 568). Le CC a consulté un juriste, « il y a là usurpation de titre et il faut que la question soit tranchée. » (p.568). La demande du CC d'introduire une action juridique est acceptée.

17 février 1908 : Acceptation du CC de la succession Henri-Edouard Brandt. La Commune est l'unique héritière à condition que le produit de la succession soit dédié à deux-tiers à des œuvres d'utilité publique laïques et à un tiers à des œuvres d'embellissement (p. 363).

27 juillet 1909 : Demande de crédit pour l'aménagement de l'enclos aux volailles au Bois du Petit-Château (pp. 49-51).

3 décembre 1909 : Lettre protestant contre le crédit voté pour l'aménagement de l'enclos aux volailles au Bois du Petit-Château (p.81).

18 décembre 1909 : Interpellation concernant l'interdiction de vendre, dans les kiosques, des lectures dangereuses pour la jeunesse (pp. 157-158).

22 juin 1910 : Lettre de la commission scolaire invitant le CG à assister à la fête de la jeunesse (p.291). Lettre du comité d'organisation de la fête cantonale de chant remerciant le conseil pour le don qui lui a été fait (p.291) Demande de crédit (de 18'000.-) pour la participation de la commune à l'érection du monument de la République, crée par M. L'Eplatennier. Demande acceptée (pp.293-296). Interpellation concernant le service de pompiers au théâtre, qui juge leur nombre durant les spectacles ou des

représentations cinématographiques insuffisant (p.305-306). Question au sujet de l'adjudication du monument Numa Droz : « il aurait fallu ouvrir un concours au lieu de donner le travail à faire à M L'Eplatennier sans autre forme. CC répond qu'il n'est pas compétent pour répondre et que le comité du monument Numa-Droz est neutre. L'interpellateur se déclare satisfait (p. 307).

14 juillet 1911 : CG est invité à assister à l'exposition de l'école d'art (p. 752).

15 février 1913 : Rapport du CC proposant de réduire la taxe sur les spectacles (p. 221).

19 avril 1913 : Communication du CC relative à l'emplacement du monument Numa Droz (p. 314 ss.).

26 mai 1920 : Rapport de commission sur l'institution d'une fondation chargée de recueillir les fonds nécessaires à l'érection de la Grande salle et de la Maison du peuple. Après débat, l'arrêté est accepté « à une grande majorité et sans opposition » (p. 921).

30 juillet 1920 : Rapport de la Commission de la Grande salle et de la Maison du peuple sur le projet d'acte constitutif de la Fondation. Après débat, l'arrêté est accepté par 20 voix sans opposition (p. 991).

18 février 1921 : Motion demandant quelle suite sera donnée à l'arrêté du CG concernant la construction de la Maison du peuple avec la grande salle. Réponse du CC : La Commune est en présence d'un gros déficit, elle doit faire d'importants sacrifices pour secourir les chômeurs [...]. Des promesses ont été faites ; elles doivent être tenues, mais actuellement on est incapable de se procurer le capital nécessaire » (p. 1202).

18 mars 1921 : Rapport du CC au sujet de la construction de la Grande salle et Maison du peuple motivant l'impossibilité temporaire de financer la construction (pp. 1229-1231).

30 décembre 1921 : Pour acquisition par la Ville de la propriété Sandoz, rue de la Loge 11. Première idée : y installer soit une polyclinique, soit un asile pour convalescents (p. 597). La propriété deviendra finalement Musée historique (p. 599). Discussion à propos du musée des Beaux-Arts pour lequel un édifice pourrait être construit plus tard (p. 599).

3 juillet 1922 : Le CG accepte la vente de la propriété Sandoz et un prélèvement du Fonds pour la construction d'un musée. Après consultation des intéressés (Commissions du Musée historique, du Musée d'horlogerie, du Musée d'Histoire naturelle, Comité de la Société des Amis des arts et Conseil d'administration du Contrôle), tous donnent leur accord (p. 789). Donc demande de crédit de CHF 34 000 pour Musée historique acceptée. De plus, le terrain situé dans la partie ouest de la propriété pourra accueillir le musée de la peinture (actuellement MBA) (p.790).

26 janvier 1923 : Mise au concours pour la construction d'un nouveau Musée d'Arts. Demande d'autorisation de disposer du terrain et d'une somme de CHF 8500 à prélever sur le Fonds du musée pour ce concours. Demande acceptée par le CG. Commission chargée d'étudier l'emplacement du Musée (soit sur la rue de l'Envers, soit au centre du parc) (p. 1075).

16 novembre 1923 : Projet choisi par la Société des Amis des Arts. Formation d'une commission exécutive composée de représentants en trois parties égales, de la Commune de La Chaux-de-Fonds, du bureau du Contrôle et de la Société des Amis des Arts (pp. 1322-24).

12 septembre 1924 : Rapport du CC sur la question de la dissolution de la Fondation de la Grande salle et Maison du peuple (pp. 100-104).

28 mars 1930 : Crédit spécial de CHF 13 500 pour le transfert du Musée d'histoire naturelle au 2^e étage de l'Hôtel des Postes (p. 622).

9 juillet 1930 : Interpellation à propos des collections du Musée des Beaux-Arts et de l'élimination de certains tableaux (toiles exilées sous on ne sait quel motif). M. Hoffmann, président des Amis des Arts, rassure l'interpellateur (pp. 43-44).

28 décembre 1931 : Rapport pour création d'un poste de conservateur au Musée d'histoire naturelle (pp. 386-388).

3 mars 1933 : Rapport du CC demandant de prélever une partie du capital des fonds spéciaux pour l'embellissement de la ville et l'encouragement aux Beaux-Arts. Un Conseiller général se réjouit « de voir s'embellir le parc de l'Ouest et il est heureux qu'on ait choisi pour commencer une œuvre du sculpteur Huguenin-Dumittan ». Un autre « regrette que des œuvres d'Huguenin-Dumittan aient été érigées en d'autres villes avant chez nous ». Un contradicteur estime que le moment « paraît mal choisi pour exécuter ce projet ; mieux vaudrait donner aux chômeurs la moitié de la somme qu'on propose de

dépenser ». Un membre du CC défend ses vues : « Les autres artistes ont eu leur part ; M. Huguenin n'a à peu près rien eu ; il est temps de faire un geste en sa faveur et de doter notre ville d'une de ses œuvres ; il souffre aussi de la crise et ne reçoit pas de subsides de chômage ». L'arrêté est voté par 20 voix contre 5 (pp. 595-597).

13 avril 1934 : Rapport du CC relatif à l'augmentation du « droit des pauvres ». Un Conseiller général s'inquiète de la charge supplémentaire pour les établissements concernés : « La taxe sur les spectacles a été augmentée, mais il n'a pas été possible de faire supporter l'augmentation par le public ». Le CC répond que, « depuis 1913, ce droit aurait dû être réclamé ; les petits établissements ont donc joui d'une faveur [...]. La taxe sur les spectacles, dont les 2/3 reviennent à la Commune et 1/3 va à l'Etat, est payée par les spectateurs ». L'arrêté est voté à l'unanimité (pp. 126-127).

16 décembre 1940 : Rapport du CC pour l'acquisition de deux statues destinées à l'embellissement de la ville (*L'Ecolière* de M. Huguenin-Dumittan pour CHF 15 000 et *La flamme sacrée* de Mme Perrochet-Junod pour CHF 8000) (pp. 47-48). Après un long débat (pp. 49-55) (« moment mal choisi pour consentir à cette dépense ; il conviendrait d'attendre la fin de la tourmente » vs. « il faut penser aussi aux difficultés de la vie des artistes »), l'arrêté amendé est adopté à une forte majorité, contre 3 voix. (p.55).

Demande de crédit de CHF 10 000 (acceptée par le CG) pour érection d'un monument en souvenir de Léopold Robert pour commémorer le centenaire de la mort du peintre chaux-de-fonnier (p. 140).

28 mai 1946 : Demande de crédit pour réfection de la couverture du Musée des beaux-arts. Le CG accepte, mais souligne que, dans la rénovation, tous les risques (notamment liés au climat) doivent être préalablement pris en compte (p. 343).

19 octobre 1948 : Désir d'étudier le transfert des collections du Musée d'horlogerie dans des locaux qui les mettraient mieux en valeur. Le CC accepte la proposition d'une étude (p. 120).

17 juin 1952 : Demande de crédit pour installation au *Technicum* du « Musée d'Art industriel », et pour l'agrandissement du Musée d'horlogerie (p. 27), demandes acceptées par le CG (p. 31).

23 décembre 1952 : Rapport des commissions chargées de l'étude du projet de construction d'une Salle de Musique. Question de la participation financière de la Commune pour création d'une salle appelée « Musica ». La Commune ferait face à ses engagements avec les sommes que l'Etat encaissait sur le produit de la taxe sur les spectacles (pp. 152-153). Le CG accepte un soutien financier de CHF 1 200 000 (hypothèque en premier rang consentie par Crédit foncier neuchâtelois), et hypothèque en second rang de CHF 200 000 (p. 159).

20 mai 1955: Demande de crédit pour la décoration du *Technicum* (pp. 582-585). L'arrêté est voté sans avis contraire (p. 587).

18 décembre 1959: Interpellation concernant le galvaudage du patrimoine artistique et historique de la cité. Afin d'établir une station d'essence, on a détruit un jardin d'agrément qui comportait un très beau portail du début du XIXe siècle. (p. 662-702)

26 février 1964 : Demande de crédit de CHF 20 000 pour le centenaire du MBA. Arrêté adoptée à l'unanimité (p. 1110).

13 octobre 1964 : Demande de crédit de CHF 400 000 à répartir en quatre tranches de CHF 100 000 (en 4 temps : 1964, 1965, 1966 et 1967) pour réparations urgentes et réfection du théâtre (p.22). Occasion (d'après le groupe socialiste) pour le CG de se pencher sur la question de la politique communale en matière de théâtre (p. 25). Création d'une commission concernant le crédit pour le Théâtre (p. 30).

11 juin 1965: Rapport de la commission chargée de l'étude du rapport du CC concernant la demande de crédit pour le théâtre. (pp. 173-180) Renvoi du projet au Conseil communal et accepté à l'unanimité. Demande que CC donne renseignements supplémentaires pour un choix futur (p.186)

22 juin 1965: Motion qui demande au CC de recenser les besoins de la population en locaux publics, salles pour sociétés, musées, foyers pour les jeunes, etc (p.230). Rapport du CC à l'appui d'une demande de crédit de 25 000.- pour différents aménagements intérieurs au Musée historique et médaillier (p. 230). Rapport adopté à l'unanimité (p. 233).

23 mars 1966 : Rapport du CC à l'appui de la garantie et de l'amortissement d'un prêt de CHF 1 300 000 à la Fondation Musica-Théâtre pour la rénovation du Théâtre (pp. 438-443). Pour ne pas retarder une rénovation dont la nécessité, l'urgence et le bien-fondé sont largement admis, le CG

devrait voter l'arrêt pour permettre la mise en chantier des travaux. (p.443). Après long débat, voté à l'unanimité (p. 452)

19 avril 1967 : Demande de crédit de CHF 30 000 acceptée pour la future érection de bâtiments pour le Musée d'horlogerie (pp. 759- 761).

20 septembre 1967 : Prêt complémentaire de CHF 350 000 à la Fondation Musica-Théâtre pour la rénovation du Théâtre. Grande surprise par rapport au pourcentage de dépassement du budget (p. 898). Rapport accepté, à une voix près (p. 902).

2 mai 1968 : Rapport du CC à l'appui de diverses propositions concernant la politique du théâtre à La Chaux-de-Fonds. Bilan de la situation, un inventaire des besoins et la formulation de propositions ont été rédigés (p. 1095). Proposition au CG d'accorder un crédit de CHF 20 000 pour la concentration administrative de la troupe qui présentait depuis quelques années des spectacles en langue allemande (Klein Theater ABC) et la troupe française qui joue surtout dans la Salle Saint-Louis. La renommée du TPR pousse le CC à demander au CG des dépenses d'investissement et une participation aux frais de la troupe (p. 1096).

Crédit complémentaire de CHF 40 000 accordé au CC au titre de l'encouragement au théâtre. Bilan de subventions 1968 pour le théâtre : CHF 5000 au Théâtre ABC, augmentation de CHF 10 000 à CHF 20 000 pour la Fondation Musica-Théâtre, acquisition de la paroisse du Grand Temple à l'Eglise réformée, participation au paiement des frais de rénovation de la salle de l'ancien Cinéma Rex, transformée en salle de représentation du Théâtre ABC (p. 1099).

Le TPR et son projet d'implantation à La Chaux-de-Fonds. Le TPR présente son plan de travail des 3 prochaines années (p. 1113). La commission recommande au CC d'accepter les propositions formulées par le TPR.

Définition de principes d'une politique culturelle générale et dans le domaine théâtral (pp. 110-115). Soutenir par des subventions annuelles l'exploitation des salles afin de maintenir le prix des places à un niveau supportable. Souscrire au plan de travail et de financement du TPR. Création d'un organisme officiel (Commission théâtrale permanente) dans lequel les pouvoirs publics et des représentants de tous les milieux intéressés seront représentés et dont une des tâches les plus importantes sera de conseiller les autorités (p. 1116). Réaction du CG, des différents membres. En règle générale, les propositions faites par la commission sont positivement accueillies, avec quelques réserves et précisions toutefois (pp. 1121-24). L'ensemble des rapports et des arrêtés accepté par 29 voix sans opposition (p. 1126).

12 juin 1969 : Rapport du CC à l'appui de demande de l'octroi d'une subvention à la Fondation du Musée paysan et artisanal (pp. 291-295).

16 juin 1971 : Demande de deux crédits extraordinaires pour la construction du nouveau Musée international d'horlogerie et des locaux d'enseignement professionnel. Le CG accepte le projet, malgré son prix élevé. « Le musée que l'on nous propose n'aura d'équivalent nulle part en Suisse, en Europe et dans le monde » (p. 1449).

19 avril 1972 : Demande de crédit de CHF 98 500 acceptée par le CG pour l'aménagement et l'équipement de nouveaux locaux pour le Musée d'histoire naturelle, dans l'Hôtel des Postes (pp. 1861-1864). Rapport voté par CG à l'unanimité.

25 juin 1975 : Le 21 juin, Charles Joris, directeur du TPR, a reçu la plus haute distinction du théâtre suisse : l'Anneau Reinhardt. Une motion reconnaît la qualité et l'importance du TPR et demande par conséquent au CC de mettre au plus vite en état un bâtiment qui serait remis à la troupe, comme par exemple le Moulin de la Ronde (pp. 1473-1474). Les membres reconnaissent qu'il faut doter le TPR de moyens plus conséquents mais que la demande faite par la motion est trop onéreuse. La motion est donc prise en considération. (p.1478).

31 janvier 1980: Motion demandant au CC d'augmenter l'aide communale pour la ludothèque, « œuvre d'utilité publique » (p. 2407).

30 octobre 1980 : Rapport d'information du CC sur l'étude du développement culturel à La Chaux-de-Fonds, placée sous l'égide du Conseil de l'Europe (pp. 122-126). Le CC juge les propositions du rapport trop contraignantes en matière de politique culturelle et ne pouvant donc pas être présentées dans le cadre des prévisions financières de la fin de la période administrative 1976-1980 (p. 122).

Le CC rejette la proposition d'instaurer un conseil culturel d'animation et de gestion chargé d'élaborer la politique culturelle communale, considérant que c'est encore du ressort de l'autorité exécutive. Par

contre, le CG accepte l'idée de la création d'une commission culturelle permanente (p. 127). Enfin, bien que plusieurs groupes s'opposent à l'idée d'engager un délégué culturel (ne pas faire des dépenses « non justifiées », p. 137), le CG accepte également l'engagement d'un délégué culturel (21 voix contre 12, p. 150).

17 décembre 1980 : Postulat demandant que CC nomme une commission du vivarium pour l'étude de la rénovation du bâtiment ou de son déménagement ainsi que pour sa gestion (p. 246). Postulat refusé à 28 voix contre 10 (p.324).

9 janvier 1981 : Interpellation demandant au CC quels sont les ses projets concernant l'affectation de l'immeuble « Les Anciens Moulins » (p. 316). Motion demandant au CC d'étudier opportunité et possibilité de mettre un lieu mis à disposition pour association et sociétés diverses (p.317).

30 juin 1981 : Au vu du rapport du CC, le CG arrête un crédit d'investissement de CHF 720 000 pour l'achat des terrains et bâtiments de l'Union chrétienne de jeunes gens à Beau-site et de CHF 610 000 pour les réparations des bâtiments. Le TPR, actuel locataire, devrait pouvoir poursuivre et regrouper ses activités dans ces locaux. Le rapport est arrêté par 26 voix sans avis contraire mais avec « un certain nombre d'abstentions » (p. 780).

27 août 1981 : Projets du CC concernant l'affectation de l'immeuble des Anciens Moulins. Projet du Jazz-Club. Devis de ce qui devrait être fait pour accueillir prochainement le Jazz-Club (p. 887).

29 octobre 1981 : Réponse du CC à motion concernant opportunités de créer une salle dévolue aux sociétés (pp. 992-997).

26 novembre 1981 : L'immeuble « Le Manège » fait mauvaise figure, surtout qu'il est à côté du Musée international d'horlogerie. Le CC accepte, sous réserve de la décision du CG, d'accorder une subvention unique de CHF 125 000 pour sa rénovation (p. 1111).

16 décembre 1981 : Rapport de la commission chargée de l'affectation de Beau-Site (pp. 1195-1200). Après discussions, la Commission propose d'affecter les bâtiments de Beau-Site au TPR. Le CG accepte à condition qu'il soit informé des tractations entre le CC et le TPR, et que les intérêts tiers soient préservés. Il est bien rappelé à ceux qui craignent que le TPR deviennent une institution communale, qu'il est indépendant et autonome, bien qu'il bénéficie de subventions diverses dont celles, essentielles, de La Chaux-de-Fonds (p. 1209). Le rapport est accepté sans opposition (p. 1209).

26 janvier 1982 : Motion demandant la suppression, sous cette forme, du Vivarium et le reclassement de son personnel, suivant ses compétences, dans d'autres services communaux (p. 1223). Communication concernant le rapport de la Commission chargée de l'examen de l'affectation de Beau-Site précisant que le CC informera le CG des tractations menées avec le TPR ainsi que des décisions prises (p. 1225). Rapport du CC à l'appui de l'adoption du règlement du MIH (p.1278).

23 mars 1982 : Interpellation mentionnant nouvelle expérience « Nouvelle scène suisse », qui veut se réaliser grâce à l'aide financière des dix plus grandes villes de Suisse. (p. 1419)

30 mars 1982 : Rapport du CC à l'appui d'une demande de crédit de 60 000.- pour l'achat du Temple Allemand (p. 1893). Arrêté accepté à 34 voix contre 1 (p. 1905).

27 avril 1982 : Questionnements à propos du Manège. Quelles sont les intentions du CC à ce sujet (p. 1486) ? Le CC a entrepris des démarches pour rencontrer le propriétaire et décider d'une issue pour cette situation provisoire.

22 juin 1982 : Annonce de la démolition prochaine du Manège (pp. 1648-52).

31 août 1982 : Rapport pour modification du règlement de la Commission de la Bibliothèque de la Ville. En 1982, le peuple neuchâtelois a accepté en votation populaire la loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques. La Bibliothèque de la Ville pourra donc désormais bénéficier d'un appui de l'Etat (p. 1682).

27 janvier 1983 : Interpellation : « Chaque année, le TPR reçoit la plus forte subvention à une association culturelle, soit pour 1983 environ CHF 330 000. Ainsi, la commune en a fait son protégé, ce qui coûte passablement d'argent à nos citoyens » (p. 1981).

Motion demandant d'étudier la possibilité de louer des appartements vides à des activités culturelles marginales par rapport aux organismes établis. « Il y aurait là une application concrète de la politique de démocratie culturelle que notre conseil a récemment adoptée » (p. 2010). La motion est maintenue et acceptée (pp. 2012-14).

26 avril 1983 : interpellation demandant au CC de renseigner CG sur les tractations menées et décisions prises avec le TPR. (p. 2130)

31 mai 1983 : A la veille de l'inauguration des locaux de Beau-Site par le TPR, il est demandé que le CC renseigne le CG sur les tractations menées avec le TPR (pp. 2374-75).

22 juin 1983 : On revient sur l'interpellation du 27 janvier 1983 et on remarque que le TPR a formulé de nouvelles demandes de soutien. On ajoute que le TPR ne saurait vivre dans notre ville sans la Ville de La Chaux-de-Fonds, mais que le soutien doit être réciproque : « Nous espérons que le TPR se sentira assez solidaire de notre région. Nous ne sommes pas, nous, gens de La Chaux-de-Fonds, uniquement là pour verser des subventions et aménager des locaux » (p. 2378).

24 août 1983 : Vivarium : l'actuel bâtiment est condamné à court terme en raison de sa vétusté. Nouveau bâtiment (pp. 2434-36) ?

31 octobre 1983 : Interpellation revenant sur la question du TPR. « Après six mois d'exploitation, on devrait quand même savoir à quoi on en est. » Le directeur de la gérance s'engage à donner des informations précises et à parvenir à une situation « régularisée » avant la fin de l'année, au plus tard au moment de l'établissement du décompte de la subvention accordée au TPR (p. 2578).

22 février 1984 : Interpellation imaginant une coordination culturelle organisant des événements, des fêtes afin que « La Chaux-de-Fonds (...) redevienne ou ait envie d'être un lieu attractif et vivant (p.2782).

28 mars 1984 : Motion « Une discothèque, c'est indispensable » (p. 2834). Le CC est prié d'étudier les voies et moyens pour permettre la création d'une discothèque (établissement de vie nocturne).

3 mai 1984 : Nouvelle interpellation : « Dix mois après l'installation du TPR dans les locaux de Beau-Site et deux mois avant la fin de l'actuelle période administrative, (...) n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante à deux interpellations datées des 26 avril et 31 octobre 1983, les soussignés demandent au CC de renseigner le CG sur les tractations avec le TPR et quelles sont les décisions prises » (p. 2978). Le directeur de gérance donne les détails des clauses du contrat et, cette fois, l'interpellateur se déclare satisfait.

29 octobre 1984 : Interpellation du CG demandant au CC l'état d'avancement de l'étude de transfert du Vivarium au Bois du Petit-Château (p.184). Interpellation concernant la coordination culturelle à la Chaux-de-Fonds pour une vraie organisation de l'animation au travers d'une concertation des gens actifs. Idées : 1987 sera le centième anniversaire de la naissance de Blaise Cendrars et de Le Corbusier. Mettre sur pied un hommage en relation avec la dimension internationale de ces deux créateurs (p. 232). En ce qui concerne une manifestation « Le Corbusier-Blaise Cendrars », Cendrars a déjà été mis en valeur par un spectacle du TPR et, pour Le Corbusier, le CC autorise la Direction des affaires culturelles à constituer un groupe de travail pour une éventuelle manifestation (p.233).

Retour sur la motion de création d'une discothèque du 24 mars 1984 (p.234). Rencontre un accueil positif généralisé (p.235-237) La position du CC est une position d'acceptation, pour autant que l'acceptation ne signifie pas la prise en charge de la commune de la réalisation d'une discothèque (p.240).

19 mars 1985 : Rapport du CC concernant la constitution d'une commission du Musée des beaux-arts et l'adoption de son règlement dans la perspective d'une réorganisation des structures de l'institution (collaboration entre la Société des Amis des Arts et la Ville de La Chaux-de-Fonds). Le CG accepte l'arrêté avec un certain nombre de modifications (pp. 547-550).

25 avril 1985 : Appui pour demande de crédit de CHF 350 000 pour l'introduction de l'informatique dans les bibliothèques de la ville. Questions soulevées par différents groupes concernant les coûts, la suppression éventuelle de postes de travail. Le Directeur des affaires culturelles présente et résume les avantages de l'informatisation (pp. 606-610). L'arrêté est finalement accepté par 28 voix contre 7 (p.610).

28 avril 1985 : Le CG désire connaître l'avancement de l'étude pour le transfert du Vivarium au Bois du Petit-Château (p. 647). Un emplacement pour ce dernier n'a pas encore été trouvé.

18 juin 1985 : Rapport du CC à l'appui d'une demande de crédit de CHF 180 000 pour l'équipement de nouveaux locaux dans l'immeuble Ronde 9 pour la Bibliothèque des jeunes actuellement à Jardinière 23. Long débat (pp. 896-910) qui se solde par une acceptation du CG.

28 août 1985 : Interpellation concernant la qualité de l'offre cinématographique à La Chaux-de-Fonds. Nouvel exploitant pour le Plaza, on espère qu'il « puisse, par sa politique cinématographique, contribuer à cette indispensable amélioration de l'état du cinéma en notre ville » (p. 919).

Autre interpellation concernant la démission du délégué culturel. Ce dernier a fortement reproché aux Conseils général et communal la petitesse des sommes consacrées à la culture, le nombre important de projets refusés etc. Les interpellateurs souhaitent avoir des précisions quant aux circonstances qui ont provoqué cette démission (p. 962).

26 septembre 1985: Question concernant la mise au concours (jugée comme un peu pressée) du poste de délégué culturel (p. 970).

16 décembre 1985 : Interpellation concernant les salles du 4^e étage de la Maison du Peuple, qui ne sont pas louées depuis plus d'une année. Seront-elles, dans un proche avenir, à disposition des diverses sociétés de la ville ? Mais il n'y a pas encore de réponse sur le devenir de cet étage, pas vraiment de sociétés demandresses (p.1238).

30 janvier 1986 : Rapport du CC concernant le Vivarium. Les conclusions à tirer de la situation poussent à devoir envisager la fermeture du Vivarium. Conclusion (PS) : déplacer le Vivarium au Bois du Petit-Château semble la meilleure solution comparée à celle de supprimer une institution importante ou de se lancer dans une entreprise financière trop ambitieuse (p. 1299). Socialistes et POP retournent le rapport au CC et votent l'arrêté modifié (p. 1314). L'entrée en matière quant au projet d'arrêté est acceptée (p. 1318).

28 avril 1986 : Rapport du CC à l'appui de l'acceptation d'un legs de Mme Junod (tableaux à déposer au Musée des beaux-arts) (pp.1491-1493).

18 juin 1986 : Motion (émise par M. Hughes Wüsler en Commission culturelle) qui propose des « appartements d'artistes » (p.1732). La motion est acceptée (1735).

16 juin 1987 : Interpellation concernant la nouvelle conservatrice du Musée international d'horlogerie (p. 2554). Le groupe souhaiterait connaître les incidences financières du fait de la « nomination largement anticipée de la nouvelle conservatrice » et du musée qui veut prendre une orientation plus universitaire. Craintes exprimées que cela engendre de nouveaux frais (p. 2716), auxquelles le directeur des Affaires culturelles répond partiellement (pp. 2717-19).

30 septembre 1987 : La nomination d'une nouvelle directrice de la Bibliothèque suscite des inquiétudes. Crainte d'une situation de conflit au sein du personnel de la Bibliothèque, dont une partie n'est pas satisfaite de la présente nomination. Le directeur des Affaires culturelles tente de répondre aux questions et craintes soulevées (pp. 2792-97).

9 décembre 1987 : Question concernant le dossier de la discothèque. Les socialistes demandent que CC se penche de plus près et rapidement sur le dossier. Le directeur des Affaires culturelles annonce que l'absence de discothèque ne devrait plus durer longtemps puisque les autorisations ont été concédées (p. 3013).

29 juin 1988 : Demande des jeunes pour que soit mis à leur disposition un lieu d'expression artistique. Le POP demande au CC d'étudier le problème et d'essayer d'associer la Ville du Locle (p. 30).

15 novembre 1988 : Projet de résolution adressé au Conseil d'État exprimant la « stupeur » (p. 188) que ce dernier refuse de participer à la future fondation qui doit permettre au TPR de rester une vraie compagnie de théâtre professionnel. L'OFC est prêt à donner un million de francs. La somme demandée à l'État est certes importante (CHF 500 000, contre les CHF 200 000 actuels), mais elle semble justifiée (p. 188). Le refus du Canton condamne le projet. La résolution est acceptée par 28 voix sans opposition. La demande d'étude pour lieu de répétition / création artistique pour jeunes est acceptée. Évocation de la troupe de danse *Sinopia*, qui a également besoin de locaux (p. 366). Proposition de locaux à la Maison du Peuple. CC accepte cette motion (p.368).

20 juin 1989 : Rapport du CC pour l'octroi d'une subvention de CHF 160 000 + emprunt de CHF 130 000 pour la restauration de l'Ancien Manège. Présentation (historique, plans) de l'Ancien Manège (pp. 1905-1110). Tous les groupes du CG acceptent les deux sommes allouées par la Ville (p. 1117).

Autre rapport concernant une demande de crédit de CHF 650 000 pour la rénovation de l'enveloppe du Temple Allemand et la remise en état des aménagements extérieurs, ainsi que la mise à disposition du lieu pour des sociétés locales / polyvalence du lieu. Conclusion : le Temple Allemand sera utilisé d'une

manière très large à l'exception des orchestres avec amplification sonore. Arrêté accepté sans opposition. (pp. 1148).

28 septembre 1989 : demande de crédit de CHF 7 500 000 pour rénovation et extension du Musée des beaux-arts. Présentation du projet de restructuration (pp. 1266-94). Le CG accepte le crédit sans opposition (p.1313).

13 décembre 1989 : Demande de crédit de CHF 1 130 000 pour réfection du toit du Théâtre et autres travaux de rénovation. Arrêt accepté à l'unanimité (p. 1583).

20 juin 1990 : Demande de crédit de CHF 1 700 000 pour travaux de rénovation de la Salle de Musique et pour l'étude de la restauration *intégrale* du théâtre. Rapport pp. 2195-2200. Arrêté accepté sans opposition (p.2212).

30 août 1990 : Interpellation (urgente) à propos de festivités pour 700^e anniversaire de la Confédération (pp. 2334-2335). Interpellation concernant la commémoration de l'incendie de 1794 à La Chaux-de-Fonds (p. 2702).

28 novembre 1990 : Demande de crédit de CHF 900 000 pour l'assainissement et la rénovation des Anciens Moulins. Il est remarqué que la législature 1988-1992 est marquée par un accent particulier mis sur la culture et le développement des infrastructures culturelles (p. 2744). Mais restent des lacunes dans les infrastructures destinées aux jeunes (p.2744). Proposition des Anciens Moulins. Au final, arrêté accepté (p. 2772).

12 décembre 1990 : Interpellation à propos de la Commémoration de l'incendie de 1794. Proposition d'informer des manifestations publiques sur panneau électronique. Programme encore à concevoir (pp. 2849-2850).

Remarque par rapport au MIH qui ne participe pas aux visites commentées gratuites qu'organisent régulièrement les autres musées. Le directeur des Affaires culturelles dit qu'il en parlera avec la Commission du MIH (p. 2853).

Question de l'agrandissement de la Salle Faller pour y installer un orgue : comment faire pour que la salle garde son cachet (p. 2858) ?

27 mars 1991 : Rapport concernant l'acquisition d'une part de copropriété du Théâtre et de la Salle de Musique. Les sommes importantes pour rénovation exigent que la Ville bénéficie de droits réels sur les bâtiments. Proposition que CC acquiert de la Fondation Musica-Théâtre une part de copropriété de 50% des immeubles. Le prix sera payé par compensation avec l'extinction de la créance de même montant que la Commune a contre la Fondation. Arrêté accepté sans opposition (p. 3032).

23 août 1991 : A propos de la création d'une fondation Winterthur – La Chaux-de-Fonds. A l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, le CC exprime le désir d'intensifier les contacts avec son organe homologue de Winterthur. (pp. 3369-3371).

25 janvier 1992 : Rapport concernant les relations entre la Ville et le TPR. Bref historique (pp. 3856-61). Pour le TPR, la transformation de société simple en association offre des avantages : entité juridique claire, signature d'une convention valable pour trois ans entre l'association TPR et les six villes subventionnantes (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Le Locle, Bienne, Delémont et Moutier). La rapport est accepté par 27 voix contre 5 (p.3900).

30 juin 1992 : Rapport du CC à l'appui d'un projet de modification du Règlement du MIH et de sa Commission (pp. 30-33) MIH est devenu « Institut l'Homme et le Temps » et de nouveaux organes voient donc le jour, impliquant une meilleure attribution des organes responsables et une structuration des activités avec l'Université de Neuchâtel et la communauté scientifique internationale. Le nouveau règlement est adopté sans opposition (p.67).

17 décembre 1992 : Postulat pour que Sinopia puisse continuer ses activités (augmentation de la subvention de CHF 10 000 à CHF 20 000 ou 30 000 compte tenu de l'effet multiplicateur, arguant que « la somme accordée est reprise ensuite par d'autres instances, notamment le canton et Pro Helvetia » (p. 498). Le CC accepte de rechercher une solution pour Sinopia (p. 504).

Interpellation qui exprime des doutes, voire un ras-le-bol par rapport au TPR et son éventuelle faillite (p. 522).

26 janvier 1993 : Motion en faveur de la suppression de la taxe sur les spectacles, précisant que la motion ne vise pas à diminuer les subventions culturelles et que, au contraire, la suppression de cette

taxe est imaginée comme un encouragement à la culture et à l'abaissement du prix des billets destinés aux jeunes (p. 561).

16 février 1993 : Programme d'aide complémentaire à diverses institutions culturelles privées, destiné à soutenir la vie culturelle locale. Propositions d'augmentation de subventions pour Sinopia (p. 607), Bikini Test (p. 608), RTN 2001 (p. 610), Musica-Théâtre (p. 618). Pas d'augmentation pour l'ABC, dont la situation semble « saine » (p. 612). Légères rénovations à l'intérieur du Temple Allemand (p. 612). TPR : 1989, année douloureuse suite à l'échec de la création d'une fondation. Programmation revue, plus accessible. Sollicitation d'une garantie de CHF 100 000 pour un emprunt effectué à la banque (p. 616). Club 44 : a déjà bénéficié d'augmentation en 1993, donc pas d'augmentation prévue dans ce rapport (p. 618)

Réactions du CG. Réserves, problème de conjoncture économique. Long débat, certains acceptant une partie des subventions et d'autres leur totalité (pp. 622-655). Il est finalement pris acte du rapport à 23 voix contre 9 (p. 655).

17 mars 1993 : Motion demandant au CC de procéder à une étude examinant les possibilités d'une décentralisation et réorientation des activités du CAR et de la jeunesse en général (p. 679).

28 octobre 1993 : Rapport du CC en réponse au postulat relatif à la politique culturelle du Musée des beaux-arts (politique en matière de réserves, politique tarifaire, sort de la collection d'ethnographie, fréquence des expositions temporaires, ...) (pp. 1123-27). Après explications du directeur des Affaires culturelles (pp. 1138-40), il est pris acte du rapport. Classement du postulat à l'unanimité (p. 1142).

19 décembre 1994 : Le délégué culturel a payé avec l'argent de la commune une publicité en faveur de l'article constitutionnel sur la culture. Le groupe radical trouve cela inadmissible (p. 2222).

27 avril 1995 : Rapport du CC en faveur d'un crédit de CHF 900 000 pour la réfection d'une façade du Théâtre (pp. 2464-2480). Arrêté accepté sans opposition (p. 2491).

23 mai 1995 : Interpellation concernant les jumelages/alliances avec Frameries (Belgique) et Winterthur (pp. 2646-2647).

31 août 1995 : Interpellation concernant les plaintes en raison d'excès de bruit lors de diverses animations culturelles sur la place Le Corbusier (p. 2772).

31 octobre 1995 : Demande de crédit de CHF 416 000 destiné au renouvellement de l'équipement informatique de la Bibliothèque de la Ville (p. 2939). Projet d'un système commun au niveau régional. Accepté sans opposition (p. 2954).

21 février 1996 : Interpellation concernant l'avenir des enregistrements dans la Salle de Musique. Possibilités d'améliorer conditions d'enregistrements (p. 3221) ?

Question à propos des fonds de grande valeur que possède la Bibliothèque. Il a été entendu que la Bibliothèque désirerait réduire ses activités en relation avec ces fonds. Le CC confirme-t-il cette rumeur ? (pp.3221-3222)

Rapport du CC en réponse à la motion demandant l'étude de la suppression de la taxe communale sur les spectacles (pp. 3318-3323). CC pas prêt à renoncer à la totalité de cette ressource. Proposition : exempter de la taxe communale les billets vendus aux jeunes étudiants ou apprentis à condition que les responsables des institutions s'engagent à baisser le prix des billets pour ces derniers (p. 3322).

21 mars 1996 : Rapport d'information concernant la première période triennale du TPR. Bilan artistique (p. 3355). Bilan financier (p. 3357). Conclusion : situation financière rétablie, dialogue fructueux avec les villes partenaires. Le CG a accepté une augmentation de CHF 100 000 pour le budget 1996. Le Locle, Neuchâtel et Bienne ont également augmenté leurs subventions (p. 3358). Il est pris acte du rapport à l'unanimité (p. 3369).

20 janvier 1997 : Motion du CG qui demande au CC de clarifier l'avenir de Musica-Théâtre en présentant un projet culturel cohérent et en étudiant l'opportunité de la séparation entre la gestion culturelle et la gestion immobilière de Musica-Théâtre (p. 573). Le CG accepte cette motion par 37 voix sans opposition (p. 715).

24 novembre 1997 : Rapport du CC demandant autorisation de vendre un ancien bâtiment des TP à la rue du Coq pour un montant de CHF 600 000 ainsi qu'une demande de crédit de CHF 600 000 pour que l'ABC puisse racheter ce dernier bâtiment. Rapport accepté sans opposition (p. 1804).

26 janvier 1998 : Rapport d'information du CC concernant la location des salles de la Maison du Peuple entre 1995 et 1996, suite à l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs et la mise à disposition de nouveaux espaces. Résultats : le nombre de locations a augmenté (p. 1917). Le CG prend acte du rapport sans opposition (p. 1924).

25 novembre 1998 : Motion demandant au CC d'étudier les possibilités pour l'amélioration du rayonnement, de la fréquentation et des finances du MBA (p. 2875).

24 mars 1999 : Réponse à la motion du 25 novembre 1998 (MBA). Questionnements sur l'utilité de cette étude, certains estiment que le MBA est reconnu, en Suisse et à l'étranger, comme une institution de qualité (pp. 3336-37). La motion est finalement refusée, à 24 voix contre 9 (p. 3348).

26 avril 1999 : Motion du CG qui demande au CC de procéder à une étude visant à repenser la situation du Collège musical sur les plans financier et structurel (p. 3350).

30 juin 1999 : Interpellation munie de la clause d'urgence contestant l'éventuel « raboutage » de la Plage des Six-pompes (réduction d'une demi-heure sur l'horaire de la semaine, répondant aux plaintes liées au bruit, p. 3548). Après explications du directeur des Affaires culturelles (p. 3654), l'interpellatrice se déclare satisfaite et l'urgence est refusée à majorité évidente (p. 3656).

24 janvier 2000 : Interpellation pour une information plus active sur les manifestations en ville. Possibilité d'installer des panneaux électroniques diffusant des informations culturelles, sportives ou commerciales importantes (p. 4111).

27 juin 2000 : Motion demandant au CC d'étudier par quels moyens La Chaux-de-fonds pourrait mettre davantage en valeur son patrimoine Art nouveau (p. 48).

28 septembre 2000 : Rapport du CC concernant la restauration du Théâtre de la Ville (pp. 329-355). A la suite de ce rapport, crédit de CHF 4 410 000 (maximum) pour que le CC subventionne les travaux. Le rapport est accepté sans opposition (p. 385).

31 octobre 2000 : Motion proposant au CC d'éditer une brochure afin d'aider les organisateurs de nouvelles activités culturelles et sportives dans leurs démarches administratives (p. 397). Motion pour qu'élèves, apprentis et étudiants acquièrent une meilleure connaissance des institutions culturelles de la ville (p. 398).

5 septembre 2001 : Suite à motion du 27 juin concernant l'Art nouveau, le CC évoque diverses démarches et idées venant du service de l'Urbanisme et des différents musées de la Ville, afin de valoriser l'art nouveau chaux-de-fonnier (p. 1594). Il est aussi fait allusion à l'étude concernant la possibilité pour la Chaux-de-Fonds de soumettre sa candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO (p. 1595). Motion adoptée sans opposition.

29 octobre 2001 : Motion concernant la future HEP BEJUNE qui élira domicile à La Chaux-de-fonds, sur le site de Beauregard. Le CC est invité à prendre des mesures permettant à la Villa de profiter pleinement de cette implantation (p. 1760) Motion adoptée sans opposition (p.1764)

Rapport du CC à l'appui d'une demande d'autorisation de garantir à concurrence de CHF 1 000 000 un prêt à la Fondation Musica-Théâtre pour les travaux de restauration du Théâtre (pp. 1753-55). Arrêté accepté par 37 voix sans opposition (p.1756).

27 novembre 2001 : Rapport du CC à l'appui d'une demande de crédit de CHF 415 000 pour la mise sur pied d'une exposition commune aux quatre musées communaux, au Musée paysan et artisanal et à la Bibliothèque de la Ville, ainsi que pour une publication. Plusieurs critiques sont émises quant au montant de ce soutien financier mais, après explications de la directrice des Affaires culturelles, l'arrêté est adopté à 27 voix contre 6 (p.1797).

21 février 2002 : La motion concernant l'édition d'une brochure pour les organisateurs de manifestations (31 octobre 2001) est acceptée sans opposition (p. 1976).

La motion pour une meilleure connaissance des institutions culturelles par les étudiants et apprentis (31 octobre 2001) est également adoptée, le CC mettra sur pied un groupe de travail rassemblant Affaires culturelles, écoles, et responsables des musées (p. 1980).

6 mai 2002 : Rapport du CC en réponse à la motion du 17 mars 1993 concernant la « décentralisation et la réorientation des activités du CAR » (pp. 2288-2307). Redéfinition du rôle du CAR et présentation de nouveaux projets tels que l'extension des activités pour les adolescents, l'étude pour la transformation de la Ferme Gallet comme nouvelle aire de loisirs, la création d'un poste de délégué à

la Jeunesse. Accueil plutôt positif du Conseil (pp. 2321-47), le rapport est accepté sans opposition et la motion est classée (p.2347).

10 décembre 2002 : Interpellation concernant la politique qui sera mise en place à l'ouverture du Théâtre rénové (p. 2902).

19 février 2003 : Rapport du CC relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 279 500 pour le transfert du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien Stand, soit près du Bois du Petit-Château (pp. 3036-49), ce qui permettrait une synergie des trois institutions zoologiques de la Ville (Musée, Parc et Vivarium) et ainsi une revalorisation de l'ensemble du site. Rapport accueilli positivement et accepté sans opposition.

20 mai 2003 : Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de création d'une fondation en faveur de la protection du patrimoine architectural, artistique et historique de La Chaux-de-Fonds (pp. 3360-3364). Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de 830 000.- pour la reconnaissance et la mise en valeur du patrimoine Art nouveau à La Chaux-de-Fonds par la constitution d'une documentation, l'édition de publications, l'organisation d'un colloque, de rencontres, de conférences et d'expositions en 2005-2006 (p. 3365). Les deux rapports sont acceptés sans opposition (pp. 3384-3385).

24 septembre 2003 : Rapport du CC sur la réflexion liée à « Un parc – Trois musées » (MH, MBA et MIH) et au crédit d'étude de CHF 150 000 (p. 3759). Idées de collaborations pour gestion générale, promotion, recherche scientifique. Accueil positif du rapport, accepté par 25 voix contre 6 (p. 3779).

29 octobre 2003 : Motion concernant la promotion du théâtre auprès de la jeunesse (p. 3823).

23 mars 2004 : Demande de crédit de CHF 1 815 000 pour travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville (pp. 4279-99). Après débat et précisions (pp. 4300-11), l'arrêté est finalement accepté sans opposition (p. 4311).

27 mai 2004 : Rapport du CC concernant le projet du NATURAMA qui comporte le transfert du MHN à L'Ancien-Stand et la transformation de celui-ci, l'aménagement des locaux techniques du Vivarium, l'assainissement des alentours du Vivarium et l'aménagement de la Place du Bois du Petit-Château (pp. 4525-51). Le dossier est soumis au CG pour qu'il donne son appréciation dans un premier temps. Des questionnements sont émis quant à la capacité future d'investissement de la Ville, à l'aube des votations cantonales concernant les initiatives fiscales et le paquet fiscal de la Confédération (p. 4552). Il est cependant pris acte du rapport sans opposition (p. 4564).

24 août 2004 : Rapport relatif à l'intégration du TPR dans la Fondation Musica-Théâtre et à la création de la nouvelle Fondation Arc en Scènes. En effet, depuis les années 1990, la restauration du Théâtre et la collaboration intense entre Musica-Théâtre et TPR les ont conduits à imaginer un avenir commun, d'où le projet de la nouvelle Fondation soumis au CG (p. 29).

Fondation vue comme solution lourde, mais le CC remarque que c'est avant tout une solution qui regroupe et rationalise (p. 61). Il est pris acte du rapport (p. 67).

24 janvier 2005: Réponse à motion du 29 octobre 2003 concernant la promotion du théâtre auprès de la jeunesse (pp. 579-580). Après l'ajout de deux amendements (pp. 584-585), la motion est acceptée par 25 voix contre 7 (p. 585)

Motion « Coordonner et compléter l'offre des salles de réunion » (pp. 576-579): demande un rapport du CC étudiant les salles communales disponibles pour des événements organisés par des sociétés locales. Des salles telles que la Maison du Peuple, l'ancienne Auberge de Jeunesse ou encore Polyexpo sont mentionnées. Motion est acceptée (avec amendement) à 37 voix sans opposition (p. 579).

23 février 2005 : Deux demandes de crédit :

- CHF 2 920 000 pour la 2^e étape des travaux de transformation des locaux de la Bibliothèque de la Ville
- CHF 210 000 pour achever la 1^{re} étape de ces mêmes travaux (pp. 649-665). La présidente du CC explique que les deux étapes ont été articulées de telle sorte qu'il les faut toutes les deux pour arriver à un résultat utilisable et rationnel (p. 673). Le CG souligne des erreurs de calcul (p. 681). Le CC décide de retirer son rapport et de ré-établir les chiffres vérifiés (p. 682).

21 mars 2005 : Rapport complémentaire pour les 2 crédits demandés, qui revient sur les erreurs de calcul relevées. Le CC confirme que les montants des crédits sollicités dans le rapport du 23 février ont été vérifiés et que les calculs de devis sont exacts (p. 713). Les deux arrêtés sont adoptés par 25 voix contre 4 (p. 719).

Demande de crédit d'études de CHF 200 000 pour le réaménagement du Musée d'histoire et la création d'une liaison souterraine avec le MIH (suite à l'étude « Un parc – Trois musées »). Le rapport est accepté par 18 voix contre 15 oppositions (p. 817).

29 août 2005 : Réponse aux remarques de deux conseillers généraux, très contrariés par l'éditorial du délégué culturel dans la présentation du travail des musées des Montagnes neuchâteloises (p. 1382-1383). Le CC souligne que la position du délégué est en accord avec sa propre position, et que ce dernier fait un travail de grande qualité. Le conseiller général qui avait fait la remarque ne se déclare pas satisfait, mais la séance est cependant levée (p. 1385).

26 octobre 2005 : Résolution interpartis du CG concernant la rénovation de la Maison Blanche, atout culturel et touristique étroitement lié au développement et à l'image de la ville (p. 1567). Projet accepté à l'unanimité (p. 1572).

21 février 2006 : Rapport du CC concernant une modification de l'Acte de constitution de la Fondation en faveur de la protection du patrimoine architectural, artistique et historique de la Chaux-de-Fonds. Rapport accepté sans opposition (p. 1961).

2 octobre 2006 : Interpellation questionnant les conditions dans lesquelles le monument « symbolique situé au cœur de la cité, AltiMille » a été mis en place par la Ville, à qui la demande a été faite, quel contrat a été passé avec le donateur (p. 2600).

25 septembre 2006 : Interpellation urgente demandant des informations sur l'échec (définitif ?) d'un Centre dramatique régional (p. 3626). Il s'agissait de regrouper TPR et Compagnie du Passage pour être plus performant au sein du canton mais aussi dans toute la Suisse. Malgré beaucoup de temps passé à essayer de trouver des solutions, aucune alternative n'a trouvé l'accord du syndicat intercommunal dirigeant la Théâtre du Passage (p. 3629).

3 mai 2007 : Rapport d'information du CC sur le bilan d'ART NOUVEAU La Chaux-de-fonds 2005-2006 (pp. 3120-3137). On conclut que le projet a été un succès. Le rapport propose de poursuivre cet effort. Donc demande au CG de classer les deux motions suivantes : « L'art nouveau, Le Corbusier : des cartes pour l'image de la ville » et « La Chaux-de-Fonds, ville touristique » (pp. 3136-3137). La première motion est classée sans opposition, alors que la seconde concernant le tourisme est classée par 14 voix contre 12 (p. 3147).

17 septembre 2008 : Interpellation concernant la candidature de La Chaux-de-Fonds et Le Locle à l'UNESCO, qui a été déposée en décembre 2007. Avant que l'UNESCO prenne sa décision, cette interpellation désire s'assurer que tous les dossiers ont été envoyés dans les temps et que l'accueil de l'expert de l'UNESCO a été minutieusement préparé (p. 220). Le CC rassure l'interpellateur, qui se déclare satisfait (p. 223).

18 novembre 2008: Trois interpellations concernant la réorganisation des musées (RIMus).

1. Interpellation qui reproche au CC de se laisser dicter sa politique et de ne pas assumer le projet RIMus jusqu'au bout (pp. 406-407).

2. Interpellation qui questionne également le fait que le CC ait retiré le projet RIMus (p. 407).

3. Interpellation qui demande également que le CC clarifie les nouvelles attributions (pp. 498-409). En effet, RIMus a été retiré mais la gestion des musées, qui était jusqu'à présent assurée par les commissions, serait désormais déléguée à la Direction des institutions Muséales. Le CC explique sa démarche, en concluant que le processus est encore ouvert (pp. 411-422). Les 3 interpellateurs se déclarent satisfaits (p. 418). Résolution interpartis qui propose « un vrai processus participatif qui doit réunir en particulier : le Conseiller communal, directeur des affaires culturelles, la déléguée culturelle, les conservatrices et conservateurs des musées et les associations d'Amis des Musées, cas échant, d'experts externes » (p. 419). Résolution acceptée par 27 voix sans opposition (p. 421).

2 juin 2009 : Motion visant à favoriser l'accès des infrastructures sportives et culturelles grâce à un carnet familial de tarifs préférentiels. Motion acceptée à 24 voix contre 4 (p. 1228).

2 avril 2009 : Rapport du CC relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds sur la liste du patrimoine et à une demande de crédit de CHF 412 000 pour l'aménagement de la Halle aux enchères en vue de son aménagement en Espace de l'urbanisme horloger. Rapport accueilli favorablement et arrêté accepté sans opposition (p. 830), clause d'urgence également acceptée sans opposition (p. 831).

24 novembre 2009 : Rapport d'information du CC relatif aux missions, à l'organisation et à la politique des musées de la Ville (suite aux diverses interpellations du 18 novembre 2008). Ce rapport précise les conséquences des changements structurels et organisationnels de l'engagement d'un administrateur des musées (p. 1541). Il est pris acte du rapport sans opposition (p. 1544).

29 mars 2010 : Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 3 500 000 pour le réaménagement architectural et muséographique du Musée d'histoire. La plupart des membres du CG estiment qu'une rénovation pourra rendre au MH son dynamisme et lui permettre de se moderniser (p. 1934). L'arrêté est accepté par 26 voix contre 8 (p. 1945).

Interpellation urgente relative aux locaux de répétitions des jeunes à la rue de la Serre (p. 1946). Le CC, après étude des locaux, entamera un dialogue avec différents partenaires pour rendre ces locaux disponibles (pp. 1947-1951).

8 septembre 2010 : Rapport des CC relatif à l'inscription de l'urbanisme horloger des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le rapport dresse un bilan de la candidature et ébauche de nouvelles perspectives. Les CG du Locle et de La Chaux-de-Fonds prennent acte de ce rapport (p. 2484).

Rapport des CC relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle. Pour légitimer cette commission, il est indispensable que les CG des deux Villes en acceptent le principe et adoptent le règlement (p. 2487). Les CG du Locle et de La Chaux-de-Fonds votent l'arrêté sans opposition (p. 2502).

25 novembre 2010 : Le rapport du CC relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 200 000 à la Ville du Locle pour la rénovation de l'Ancienne Poste est accepté par le CG (p. 10).

31 janvier 2011 : Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 570 000 pour le projet « Le Corbusier 2012 ». Présentation du projet (pp. 2887-96). L'arrêté amendé est accepté par 34 voix sans opposition (p. 2912).

28 novembre 2011 : Rapport du CC du 9 novembre 2011 relatif à une demande de crédit de CHF 4 690 000 pour la rénovation technique et la mise en conformité de la Salle de Musique (p. 3766). L'arrêté est accepté par 33 voix sans opposition (p. 3792).

2 juillet 2012 : Rapport du CC relatif à l'octroi d'un prêt sans intérêt de CHF 250 000 à Cinepel SA pour la numérisation d'une de ses salles de cinéma. L'arrêté amendé (amendement du CC) est accepté (p. 64).

4 février 2013 : Motion invitant le CC à étudier la possibilité d'organiser une fois l'an un week-end gratuit pour permettre à la population de découvrir les acteurs culturels de notre ville et à ceux-ci de pouvoir se produire sur les scènes prestigieuses que sont le Théâtre et la Salle de musique. La motion est acceptée par 29 voix contre 6 (p. 603).

4 avril 2013 : Rapport du CC à l'appui d'une demande d'autorisation de garantir des emprunts en faveur de la Société Coopérative de l'Ancien Manège à concurrence de CHF 350 000 afin de permettre la reprise d'un prêt hypothécaire et ainsi d'assainir durablement ses comptes. L'Ancien Manège est un immeuble classé monument historique par le Canton et considéré par la Confédération comme d'importance nationale. L'arrêté amendé (amendement PLR) est accepté par 21 voix sans opposition (p. 844).

3 juin 2013 : Bilan « Le Corbusier 2012 » (p. 998). Il est pris acte du rapport sans opposition (p. 1030).

27 juin 2013 : Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 300 000 pour l'étude de faisabilité concernant le nouveau projet de regroupement du Zoo du Bois du Petit-Château et du Musée d'histoire naturelle, et la préparation du déménagement de ce dernier. L'arrêté est accepté par 33 voix sans opposition (p. 1093).

Interpellation qui exprime craintes et questionnements concernant la nomination d'Anne Bisang nommée directrice artistique d'Arc en Scènes (p. 1102). Après explications du CC, l'interpellateur se déclare satisfait (p. 1106).

Lecture d'un courrier reçu de la part d'une société locale s'inquiétant du nouveau règlement de location de la Maison du Peuple et, de manière plus générale, de la survie des sociétés locales.

27 août 2013 : Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 3 927 000.– TTC pour l'assainissement de l'enveloppe du « collège industriel », actuellement Bibliothèque de la Ville (p.1136). L'arrêté est accepté par 34 voix sans opposition (p. 1148).

3 juin 2014 : Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 1 080 000.– TTC pour l'étude finale des contenus du projet Zoo-Musée et la poursuite de la préparation du déménagement du Musée d'histoire naturelle (MHNC) (p. 2026). Le rapport est accepté par 33 voix sans opposition (p. 2063).

30 juin 2014 : Rapport du CC relatif à une demande de crédit de CHF 770'000.- pour l'activation d'un droit de préemption concernant l'acquisition d'un appartement art nouveau à la rue du Doubs 32 (p.2120) (Salon bleu). Le rapport est accepté par 26 voix contre 7 (p. 2153).

26 août 2014 : Rapport du CC relatif à la modification des règlements des Commissions de gestion des musées (p. 2200). Les règlements des quatre commissions concernées sont acceptés par 31 voix sans opposition (p. 2221).

27 octobre 2014 : Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 3 900 000.– TTC pour le remplacement du système de gestion climatique, l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment et la mise à niveau des dépôts du Musée des beaux-arts (p.2399). Le rapport est accepté par 33 voix sans opposition (p. 2425).

Rapport du CC relatif au bilan des Journées de la Métropole Horlogère et à l'appui d'une demande de crédit de CHF 480 000.– pour la poursuite de son action (p. 2440). L'arrêté amendé est accepté par 16 voix contre 6 (p. 2465).

25 novembre 2014 : Rapport du Conseil communal relatif à l'acceptation d'un legs d'un montant de CHF 6 487.50 en faveur du Bois du Petit-Château / MHNC (p.2500). Le rapport est accepté par 28 voix sans opposition (p. 2505).

Rapport d'information du Conseil communal relatif à l'adoption des Lignes directrices 2030. Trois axes directeurs qui se déclinent en orientations figurent dans les lignes directrices : horlogerie, nature et culture (p. 2507). Il est pris acte de ce rapport par 28 voix sans opposition (p. 2523).

4 février 2016 : Rapport d'information du Conseil communal relatif aux orientations du service des Affaires culturelles.